



# Conseil Municipal

Séance du 22 avril 2022 à 19 h 00.

- Présidence :** Madame Aline DESTRI
- Présents :** MM Jean-Patrick GAYARD, Joël DESFONTAINES, Jérémy FEURTE, Roxane NEVEUX
- Absents non excusés :** Mr Thierry WISEUR, Gérard LHOMME
- Pouvoir :** Mme Francine GAYARD donne pouvoir à Mr Jean-Patrick GAYARD  
Mr Serge DESTRI donne pouvoir à Mr Jérémy FEURTE

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Aline DESTRI

*Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2022*

## Ordre du jour :

1. Compte administratif 2021
2. Approbation du compte de gestion
3. Taux des 2 taxes
4. Budget primitif 2022
5. Questions diverses.

### 1. Compte administratif 2021

Pour le vote du compte administratif, Jean-Patrick GAYARD est nommé provisoirement Président de séance.

Mme le Maire nous présente le compte administratif pour 2021.

#### **Section investissement**

. Recettes	42.898,75 €
. Dépenses	23.448,00 €
. Résultat de l'exercice	19.450,75 €

#### **Section fonctionnement**

. Recettes	89.527,40 €
. Dépenses	92.172,99 €
. Résultat de l'exercice	- 2.645,59 €

Part affectée à l'investissement	26.383,21 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>89.833,15 €</b>

**Résultat de clôture 2021** **80.255,10 €**

Vote du compte administratif : 6 pour

## 2. Approbation Compte de gestion

Vote du compte de gestion : 6 pour

## 3. Taux des 2 taxes :

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :

- décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.82 %,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.80 %.

## 4. Subventions Associations :

. ACL	4 000 €
. CLUB SAINT LAURENT	100 €

⇒ Adoptées à la majorité des membres présents.

## 5. Budget primitif 2022

### Section investissement

. Recettes	13.426,46 €
. Dépenses	13.426,46 €

### Section fonctionnement

. Recettes	160.775,91 €
. Dépenses	160.775,91 €

Le budget primitif est voté à la majorité

## 6. Questions diverses

Portail mairie : vu le travail à réaliser Joël propose la mise en place d'un portail à la française plutôt que d'un portail coulissant.

Chemins communaux : les chemins communaux sont entretenus par une brigade verte dépendante de la CCRV. Elle s'occupe des 54 communes. Joël demande si on peut s'occuper des chemins non nettoyés. Bien sûr que nous pouvons le faire, maintenant reste à savoir qui veut s'en charger et quand.

Bois appartenant à LAVERSINE :

Francine a soumis l'idée à Mme le maire de mettre en vente la partie boisée appartenant à la commune de Laversine. Le conseil n'y voit aucun inconvénient bien au contraire.  
Mme le maire s'occupe de le faire évaluer.

Fête des voisins : La fête des voisins comme son nom l'indique est une fête qui se fait entre voisins. En ce sens, si je souhaite y participer, je sors une table devant chez moi et j'invite mes voisins à me rejoindre s'ils le désirent. Donc Mme le maire ne pense pas qu'il soit judicieux de concentrer cette la fête des voisins dans un lieu unique comme il a

été récemment proposé.

L'ensemble du CONSEIL est du même avis. Par conséquent l'ACL devra relayer cette info à l'ensemble des LAVERSINOIS.

Site internet : Mme le Maire a payé 2 factures IONOS pour le site internet de Laversine + le nom de domaine avec ses deniers personnels. Le conseil après en avoir délibéré accepte que Mme le maire soit remboursée des 2 factures IONOS.

Mme le maire lève la séance du conseil municipal à 20h.

NOMS de tous les conseillers pour signature :

Aline DESTRI  
Maire

Francine GAYARD  
Adjointe - pouvoir

Jean-Patrick GAYARD

Gérard LHOMME  
absent

Joël DESFONTAINES

Serge DESTRI  
pouvoir

Thierry WISEUR  
Absent

Jérémy FEURTE

Roxane NEVEUX